

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : FINANCES**

**SEANCE DU : 25 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° : 6**

**RAPPORTEUR : M. DUSSAULX**

**OBJET : SPL-XDEMAT - RAPPORT DE GESTION 2022**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDémat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

Par délibération n°2 du 31 janvier 2022, le Conseil Municipal a décidé que la Ville Ludres allait devenir actionnaire de la société SPL-XDémat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvocn, etc.

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société.

Par décision du 28 mars 2023, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-XDémat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-XDémat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- un résultat de 260 637 € affecté en totalité au poste « autres réserves » porté à 1 008 011 €.

Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de donner acte de cette communication.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 15 septembre 2023.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration de la SPL XDémat ;
- de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Claude LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages , a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

#### **Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

#### **Avaient donné pouvoir :**

Mme ROCHON Marie  
M. FRANCOIS Axel  
M. GOIRAND Didier  
M. BURTE René

avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique  
M. BOILEAU Pierre  
M. LOMBARD William  
Mme LOMBARD Claude

#### **Etaient Absents :**

M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

#### **NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 Septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Septembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU